

Formation Initiale FORMATEUR EN "SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL" Allègements de formation et équivalences



PROFIL DU STAGIAIRE

Cet enseignement s'adresse à toute personne titulaire d'une unité d'enseignement de formateur, souhaitant être certifiée pour former des SST peut obtenir un allègement de formation.

Exemple : le titulaire de l'unité d'enseignement "Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de formateur en 1er secours civiques" (PAE FPSC), à jour de formation continue (arrêté du 24 mai 2000).

Document de Référence de l'INRS (V5.08/2016).

PRÉ-REQUIS

- Justifier d'une activité minimale d'enseignement des premiers secours
- Être titulaire du certificat de SST en cours de validité
- Avoir validé les connaissances en matière de prévention des risques professionnels via l'outil d'autoformation en ligne de l'INRS

OBJECTIFS

- Acquérir des techniques de communication, d'animation et d'enseignement
- Savoir transmettre et évaluer les compétences d'un sauveteur secouriste du travail conformément au Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS (V2.01/2017)

CARACTÉRISTIQUES PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

L'allègement de formation porte sur des compétences clairement identifiées déjà détenues par le stagiaire et permet de limiter le temps de formation aux seules compétences non détenues pour devenir formateur SST.

Un processus de vérification des compétences déjà détenues (présentation d'un autre certificat, CV, expérience professionnelle, entretien individuel, test) est mis en place pour élaborer le protocole d'allègement.

PROGRAMME

Conformément au Guide des données techniques et conduites à tenir de l'INRS (V2.01/2017)

- Connaître l'entreprise, son organisation des secours et ses risques
- Les aides (outils) pédagogiques spécifiques
- La démarche pédagogique spécifique pour l'enseignement du SST

Par une méthode de pédagogie interactive et démonstrative, cette formation se déroule sous forme de:

- Travaux en sous-groupe
- Exercices pratiques de simulation
- Jeux de rôles

DURÉE

28 heures (a minima)

VALIDATION

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Les évaluations certificatives sont réalisées par le formateur qui a réalisé la formation et portées sur une grille de certification.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des formateurs SST et transcrits dans une **grille de certification individuelle** (document INRS).

A l'issue de cette évaluation certificative, si cette dernière est favorable, un **certificat de formateur SST valable 36 mois** sera délivré au stagiaire.

INTERVENANT

Formateur certifié pour la formation des formateurs en sauvetage secourisme du travail par l'INRS

FORMACODE : 44587 - Code Rome : K2111 - Code NSF : 333 t CODE CPF : 149567 Code Inventaire : 715

Notre organisme est habilité par l'INRS pour la formation des formateurs SST sous le n°2718/2013/SST-2/12